

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2022

---

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 25 novembre 2022,  
Secrétaire de séance : Christine CABON

Etaient présents 47 titulaires, 2 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURAT suppléant de Ophélie ESCOT  
Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : David MIRANDE à Louis BENOIT, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Flora LAPERNE, Cédric PUCHEU à Jean-Claude COSTE, Lydie ALTHAPÉ à Jean-Luc ESTOURNES, Claude BERNIARD à Bernard UTHURRY, Laurent KELLER à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Sami BOURI à Raymond VILLALBA, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Anne SAOUTER, Muriel BIOT à Claude LACOUR,

Absents : Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Christophe QUERY

**RAPPORT N° 221201-14-ADM-**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORT URBAIN  
DE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE – 2023-2027**

M. SARASOLA explique que le marché de transport urbain dite « Navette Urbaine » d'Oloron Sainte-Marie arrive à son terme au 31 décembre 2022. Un nouveau marché a donc été lancé sous la forme d'un marché de service.

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert prévue aux articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

La durée d'exécution du marché est de 2 ans, renouvelable tacitement, 1 fois, par période de 24 mois.

Date de publication de l'avis d'appel à concurrence dans les journaux d'annonces légales Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 9 septembre 2022.

4 téléchargements du Dossier de Consultation des Entreprises ont été réalisés.

La date de remise des candidatures était fixée au 10 octobre 2022 à 12h.

Le nombre de candidatures reçues est de 1.

L'analyse des offres s'est effectuée eu égard aux critères de jugement des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

Sur 100 points :

1. Prix des prestations : 60 points
2. Valeur technique : 40 points
  - a. Les moyens humains affectés à la prestation et la capacité de remplacement (conducteurs, administratif, référents, etc...) 15%
  - b. Les équipements affectés à la prestation et la capacité de remplacement (capacité des véhicules, âge, équipements intérieurs, etc...) 20%
  - c. Organisation / Gestion administrative / Coordination / Exécution des prestations (lien/modalités de travail entre la commune et le prestataire, Modalités de gestion des incidents, panne et imprévus) 5%

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 10 novembre et du 21 novembre 2022, a attribué le marché à la **société TPO** pour un montant total annuel de 322 543.03 € HT

Sur les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec :

Libellé	Attributaire
Location de minibus avec chauffeur pour le transport de voyageurs	<b>SARL TPO</b>

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les pièces du marché correspondant y compris les avenants et tous les documents s'y rapportant,
- **DÉCIDE** que la dépense de fonctionnement en résultant, soit imputée sur les crédits

inscrits et à inscrire, au budget annexe Mobilité – exercices 2023 et suivants – en section de fonctionnement - chapitre 011,

- **ADOPTÉ** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 1<sup>er</sup> décembre 2022  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

*Signé CC*

Christine CABON

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DECISION D'ATTRIBUTION

### A – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

#### Désignation du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

12 Place de Jaca - CS 20067

64402 OLORON SAINTE-MARIE Cedex

Tél : 05.59.10.35.70

Courriel : [marches.publics@hautbearn.fr](mailto:marches.publics@hautbearn.fr)

Adresse internet : <http://www.hautbearn.fr>

Adresse internet du profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

#### Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Bernard UTHURRY

Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn

### B – OBJET DE LA CONSULTATION

#### Objet du marché

Location de minibus avec chauffeurs pour le transport de voyageurs.

#### Procédure de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 al.1 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

### C – DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

#### Publicité :

Date d'envoi à la publication : le 9 septembre 2022

Support de publication : BOAMP/ JOUE

**Date et heure limites de réception des offres** : le 10 octobre 2022 à 12h00

**Date de validité des offres** : 120 jours

## D – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Lors de sa réunion en date du **21 novembre 2022**, la Commission d'Appel d'Offres était composée comme suit :

### Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
UTHURRY Bernard	Président de la Commission d'Appel d'Offres	T
MORA Bernard	Vice-président	T
AURISSET Bernard	Vice-président	T
MIRANDE Martine	Maire	S
ARTIGAU Maryse	Maire	S

### Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
LASSEUBE-SARTHOU Nathalie	Responsable service marchés publics
AGUIAR Aurélie	Gestionnaires marchés publics

## E – FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

### Le quorum est atteint :

- OUI  
 NON

### La commission d'Appel d'Offres :

- PEUT  
 NE PEUT PAS

valablement délibérer.

### Secrétariat de la commission d'Appel d'Offres :

Aurélie AGUIAR – Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe – Gestionnaire marchés publics.

## F – CLASSEMENT DES OFFRES

Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- retient le classement des offres proposé ;  
 demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

## G – DECISION D'ATTRIBUTION

**Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'Appel d'Offres, décide :**

D'attribuer le marché public à l'attributaire proposé : **Société TPO (Transporteurs du Piémont Oloronais) – 7 avenue du IV Septembre – 64400 OLORON SAINTE-MARIE**

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

Demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultats des votes :

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

## H – OBSERVATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Il est demandé de faire une mise au point du marché avec le titulaire en supprimant la location du 2<sup>ème</sup> véhicule du réserve qui n'était pas demandé dans le CCTP (régularisation de l'offre).

## I – SIGNATURE DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Voir fiche d'émargement

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022






Publié le



ID : 064-200067262-20221201-221201\_14\_MOB-DE

**LISTE D'EMERGEMENT**  
**CAO du 21 novembre 2022 - 9h00**  
**ATTRIBUTION DU MARCHÉ (2022-11)**  
**LOCATION DE MINIBUS AVEC CHAUFFEURS POUR**  
**LE TRANSPORT DE VOYAGEURS**

**VOIX DELIBERATIVES**

	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
<b>TITULAIRES</b>				
	UTHURRY	BERNARD	Président de la CAO	
1	MORA	BERNARD	Vice-Président	
2	LACOUR	CLAUDE	Vice Président	Excusé
3	AURISSET	BERNARD	Vice-Président	
4	KELLER	LAURENT	Vice-Président	Excusé
5	CASABONNE	PIERRE	Vice-Président	Excusé
<b>SUPPLEANTS</b>				
1	MARQUEZE	JACQUES	Maire	
2	MIRANDE	MARTINE	Maire	
3	CONTOU CARRERE	MICHEL	Maire	
4	ARTIGAU	MARYSE	Maire	
5	BERNIARD	CLAUDE	Conseiller communautaire	